



**Communiqué de presse
Paris, 16 juin 2010**

**Le Groupe Prévoir lance sa nouvelle gamme
PREVOIRPRO Prévoyance destinée aux
professionnels indépendants, qui leur apporte toutes
les garanties indispensables pour maintenir leurs
revenus.**

PREVOIRPRO Prévoyance permet aux travailleurs indépendants de maintenir leurs revenus en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, et de protéger leurs proches en cas de décès en proposant une rente et/ou un capital. PREVOIRPRO Prévoyance se décline aussi à travers une offre spécialement adaptée aux besoins des professions paramédicales, qui complète parfaitement leur régime de base.

PREVOIRPRO Prévoyance, une protection complète et souple pour les professionnels indépendants et leurs proches

Le groupe Prévoir propose toutes les garanties indispensables aux **travailleurs non salariés (TNS)** pour les aider à faire face à des difficultés qui peuvent fortement impacter leur activité et leur revenus:

- **En cas d'arrêt de travail**, le régime de base des TNS ne remplace pas l'intégralité des revenus. Pour compenser ce manque à gagner, PREVOIRPRO Prévoyance verse des **indemnités journalières (IJ) classiques**, versées au terme de la franchise choisie (15, 30 ou 60 jours) et au maximum jusqu'au 1095^{ème} jour d'arrêt de travail. Cette durée de franchise peut être réduite à 3 jours en cas d'accident ou d'hospitalisation. **PREVOIRPRO Prévoyance** propose également des indemnités journalières relais pour compléter les carences du régime obligatoire entre le 365^{ème} et le 1 095^{ème} jour d'arrêt.
- En cas d'arrêt prolongé, la **garantie frais professionnels** aide à supporter les charges fixes (électricité, loyer...) qui continuent à se présenter.
- **En cas d'invalidité totale ou partielle**, une rente est versée au bénéficiaire. Le montant de la rente est égal à 30 fois le montant de l'IJ classique soit au minimum 450 € par mois. L'assuré peut également choisir un **capital invalidité** pour permettre de financer une reconversion éventuelle.
- En cas de décès, **PREVOIRPRO Prévoyance** offre le choix entre plusieurs solutions :

- la **rente viagère classique** : le montant de la rente viagère est au minimum de 200 € par mois. Elle est versée au(x) bénéficiaire(s) de son choix
- la **rente viagère 10 ans** : cette rente mensuelle est une garantie éligible loi Madelin. Le montant de la rente viagère 10 ans est au minimum de 200 € par mois. Elle est versée au(x) bénéficiaire(s) choisi(s) (âge maximum 80 ans) pendant une durée maximum de 10 ans.
- Le **capital décès** : à la souscription, le montant minimum est de 15 000 €. Ce capital peut être triplé en cas de décès suite à un accident.

L'offre PREVOIRPRO Prévoyance a été pensée pour apporter le maximum de souplesse : il est possible de définir librement le niveau des garanties et les bénéficiaires du contrat. A tout moment, le souscripteur peut ajouter ou retirer une option, augmenter ou diminuer le montant des garanties.

PREVOIRPRO Prévoyance « spécial professions paramédicales », une offre spéciale et des formalités allégées pour les professions paramédicales

- Le Groupe Prévoir s'adresse aussi aux professions paramédicales en leur proposant des garanties spécifiques pour compléter leur régime de base. En effet, ces professions ne perçoivent aucune prestation pendant les 90 premiers jours d'arrêt de travail. Pour combler cette carence, **PREVOIRPRO Prévoyance « spécial professions paramédicales »** propose la garantie IJ Professions de santé qui verse des indemnités journalières pendant cette période. Elles sont versées au terme de la franchise choisie (15, 30 ou 60 jours) et au maximum jusqu'au 90^{ème} jour d'arrêt de travail.
- En plus des IJ classiques, les professionnels du secteur peuvent bénéficier **d'IJ relais**, versées entre le 365^{ème} jour et le 1095^{ème} jour d'arrêt de travail.

Le Groupe Prévoir en chiffres :

Spécialiste de l'assurance de personnes créé en 1910, le Groupe Prévoir propose des contrats d'assurance vie et de prévoyance. Détenu à 70% par les descendants des familles fondatrices et à 30% par les salariés et les retraités, il est composé d'une holding et de trois filiales (Prévoir-Vie, Prévoir-Risques Divers et la Société de Gestion Prévoir).

Entreprise indépendante et de taille intermédiaire (1300 collaborateurs dont un réseau commercial dédié de 850 salariés), le groupe, qui célèbre son centenaire en 2010, totalise 600 000 contrats en portefeuille provenant de 300 000 clients.

L'activité assurance représente 436,5 millions du chiffre d'affaires en 2009.

Le Groupe Prévoir se développe également à l'international. Ainsi, il compte une succursale au Portugal depuis 1996, une autre en Pologne (2000) et une filiale au Vietnam depuis 2006.



Contact presse Rumeur Publique :

Pauline Florentin | Tél. : +33 1 55 74 52 10 | Mobile : +33 6 24 48 32 70
E-mail: pauline@rumeurpublique.fr

Contact presse Prévoir :

Laura Tebouille-Vassen | Tél. : +33 1 53 20 25 93 | E-mail: laura.tebouille-vassen@prevoir.com